COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la nomination de la commission provisoire des Charrières

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général de commune, du 11 décembre 2017, art. 77 al. 4 ;

sur la proposition des chefs des dicastères ;

arrête :

Art. 1er : Lors de sa séance du 26 février 2025, le Conseil communal a nommé les membres de la commission des Charrières :

- Monsieur Maxime Rognon (président)
- Monsieur Bernard Schumacher (PLR)
- Monsieur Jean Fehlbaum (PLR)
- Monsieur Gilles Pierrehumbert (PLR)
- Monsieur Jacques Reift (PS)
- Madame Aïcha Hessler-Wyser (PS)
- Monsieur Thierry Rothen (PS)
- Monsieur Jean-Philippe Arm (Le Groupement)
- Monsieur Julien Noyer (PVL).

Art. 2 : Les membres précités, sélectionnés par le Conseil communal, issus notamment de la commission technique, de la commission l'aménagement du territoire et des transports, de la commission de l'urbanisme et de la commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie seront chargés de solutionner la problématique du chemin des Charrières à Saint-Aubin.

Art. 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera délivré aux commissaires.

Art. 4 : Le présent arrêté abroge la version précédente du 19 janvier 2022.

La Grande Béroche, le 26 février 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,	La secrétaire,
Hassan Assumani	Carine Muster